



# COMMUNIQUE

de l'UD de Seine-Maritime et de la Fédération CGT des Services publics

## Assez d'acharnement contre Mickaël Lindivat. Revendiquer pour les salaires n'est pas un délit !

Mickaël Lindivat, fonctionnaire territorial, est convoqué mardi 20 février à Rouen en Conseil de discipline avec menace de révocation sur demande de son employeur, le Maire du Havre.

Les faits qui lui sont reprochés relèvent tous de l'action syndicale collective menée en juin par les territoriaux du Havre. Avec les syndicats CGT, FO et CGC, ils se sont mobilisés, avec pétition, rassemblements et grève pour un rattrapage salarial sous forme de prime uniforme. 300 agents de la collectivité étaient ce jour-là rassemblés devant la mairie. L'action telle que menée ce jour-là n'était pas une première. Alors, pourquoi une telle menace aujourd'hui contre un agent gréviste et un seul ? S'agit-il de faire un exemple pour intimider l'ensemble des agents ?

Le Maire du Havre, par son refus de négocier, a envenimé le climat, ce qui a conduit à un blocage.

Mickaël a déjà été lourdement condamné en juillet 2017 par le Tribunal du Havre. De plus, le Procureur souhaitant une condamnation plus forte, a fait appel du jugement.

La convocation devant le Conseil de discipline apparaît comme un acharnement contre Mickaël et comme une manière de cibler un seul homme, alors qu'il y a eu un mouvement social collectif sur une revendication légitime.

Veut-on briser un homme et sa famille ?

Croit-on pouvoir ainsi faire peur à tous les fonctionnaires et les salariés ?

Ce serait irresponsable.

La CGT ne laissera pas faire.

La CGT demande que cet acharnement s'arrête, que Mickaël puisse reprendre son travail et faire vivre sa famille normalement.

Il s'agit de l'avenir de Mickaël. Il

s'agit des libertés syndicales.

L'UD de Seine-Maritime et la Fédération des Services publics invitent les syndicats à envoyer des délégations au rassemblement qui se tiendra à proximité du Conseil de discipline :

Mardi 20 février 9h30, en face du Tribunal Administratif, 53 avenue Flaubert à Rouen.

Le 14 février 2018